

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24725**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences, Technologies, Santé : Mention Bâtiment et Construction - Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Reims Champagne-Ardenne, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Recteur de l'Académie de Reims

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230m Spécialités pluritechnologiques, génie-civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

Le professionnel a des fonctions de conduite d'opérations, de conduite de travaux ou de chargé d'affaires dans le BTP et le génie climatique. Il est également dans :

- La création, la rénovation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation d'un bâtiment,
- L'organisation de chantiers
- La gestion technique d'un bâtiment.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

- maîtriser les techniques et méthodologies professionnelles dans les domaines de chauffage et de ventilation des bâtiments et des ouvrages d'art (tunnels routiers et ferroviaires) nécessaires à l'activité exercée,
- dimensionner des installations de chauffage et de climatisation d'un bâtiment, allant de l'étude sur plan à la réalisation des projets,
- gérer la gestion technique d'un bâtiment et d'un ouvrage d'art.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

Ce professionnel travaille dans les entreprises du secteur du génie climatique, des bureaux d'études de chauffage et de climatisation.

Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Conducteur de travaux,
- Assistant ingénieur dans les bureaux d'études,
- Chargé d'affaires en génie climatique

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Spécialité Génie climatique et Équipements du bâtiment

La Licence professionnelle est ouverte aux titulaires : d'un DUT Génie Civil, d'un DUT Génie Thermique et Energétique, d'un BTS Fluides, Energies, Environnement, d'une licence Scientifique L2 ou équivalent (national ou étranger).

Elle est également ouverte à tout technicien en Formation Continue, ne possédant pas un des diplômes requis, mais possédant un niveau jugé équivalent par validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE-VAP). Elle propose également d'accueillir des étudiants ayant trouvé une entreprise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

UE1 Formation générale 1 : Mécanique des Fluides, Thermique du Bâtiment.

UE2 Formation générale 2 : DAO, Langue et Communication.

UE3 Concepts et Techniques 1 : Dimensionnement des Réseaux de Chauffage, de ventilation et des systèmes de climatisation

UE4 Concepts et Techniques 2 : Electrotechniques, Solaire, Energie renouvelable, Traitement des eaux.

UE5 Stage professionnel 1

UE6 Réglementation : RT2005, RT 2012, Régulation

UE7 Gestion Technique Sécurité : Organisation de chantiers, Gestion Technique du Bâtiment, Sécurité Incendie, Chiffrage et Economie.

UE8 Projets encadrés : Bureau d'Etudes, visites de chantiers.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury est composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
En contrat d'apprentissage	X	Le Jury est composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
Après un parcours de formation continue	X	Le Jury est composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
En contrat de professionnalisation	X	Le Jury est composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie par la VAP/VAE
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Conformément à la décision du Conseil d'administration de l'Université : A titre délibératif : - le directeur de la composante ou son représentant - le responsable pédagogique de la formation - deux enseignants du diplôme - un professionnel du secteur - l'enseignant accompagnateur A titre consultatif : - le (la) conseiller(e) VAE - Toute personne choisie à titre d'expert susceptible d'éclairer le jury sur le dossier du candidat

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 octobre 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Reims à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4

du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-reims.fr

<http://www.univ-reims.fr/orientation-et-insertion/observatoire-du-suivi-de-l-insertion-professionnelle-et-de-l-evaluation-osipe,8602,19022.html>

Autres sources d'information :

Université de Reims Champagne-Ardenne : www.univ-reims.fr

IUT de Reims-Châlons-Charleville : www.iut-rcc.fr

Pour la VAE : SEPAD – vae@univ-reims.fr

Site internet de l'URCA

Lieu(x) de certification :

Université de Reims Champagne-Ardenne : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Marne (51) [REIMS]

URCA - IUT de Reims-Châlons-Charleville

- Chemin des Rouliers - CS 30012 - 51687 REIMS Cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

URCA - IUT de Reims-Châlons-Charleville

- Chemin des Rouliers - CS 30012 - 51687 REIMS Cedex 2

Historique de la certification :